BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2002

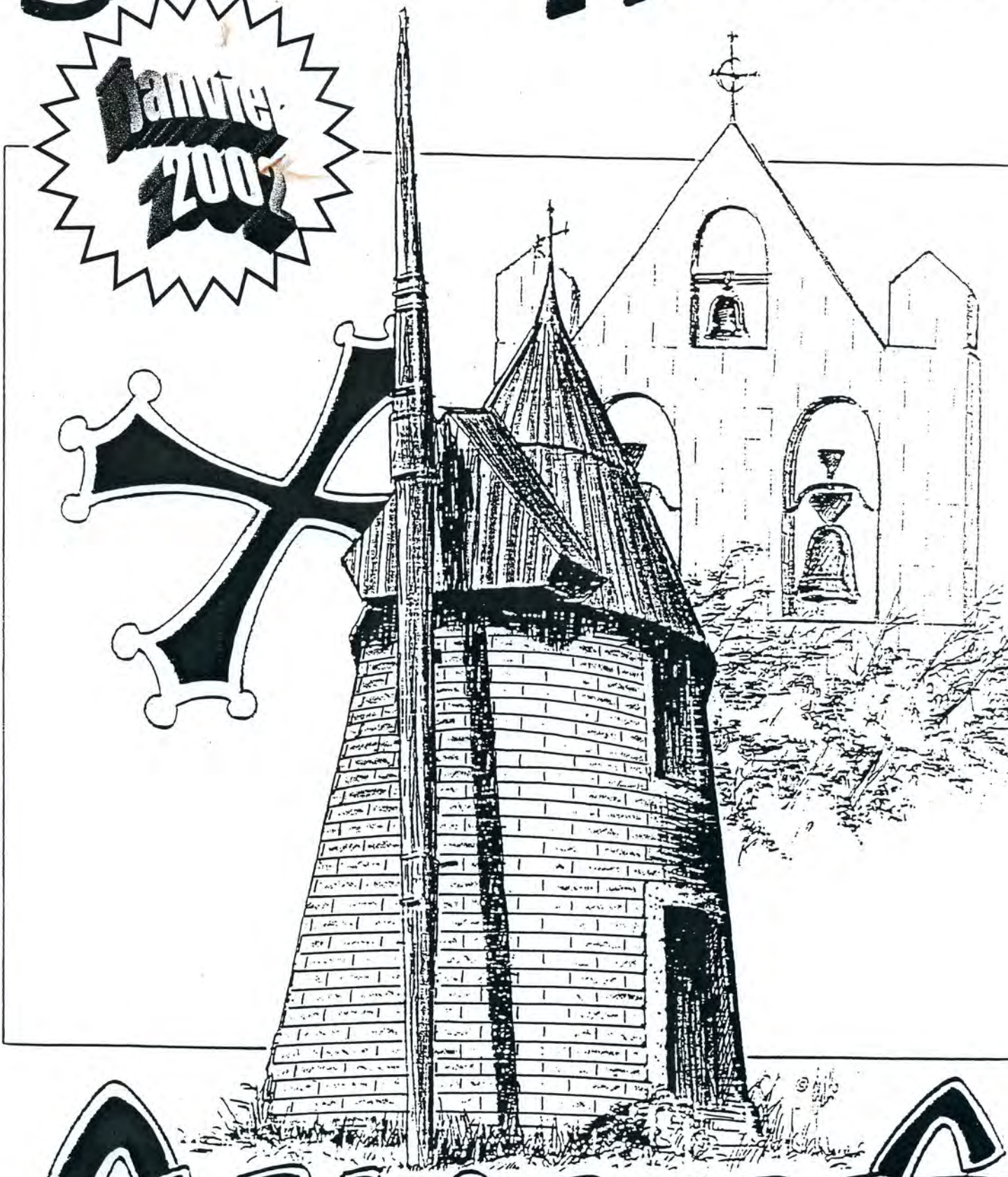

CARAGOUDES

HAUTE-GARONNE

Chères Caragoudaises, Chers Caragoudais,

Quand vous lirez ces lignes, sera tournée la page d'une année fertile en événements dramatiques autant qu'inattendus, lointains pour certains, très proches pour d'autres.

Soudain notre monde est apparu bien moins sûr, certaines préoccupations perdant aussitôt de l'importance, en devenant, parfois, dérisoires et futiles.

Dans ce village planétaire, que d'aucuns décrivent souvent, nous avons pu constater que les dangers peuvent provenir de lieux très éloignés et atteindre des êtres humains loin d'imaginer de tels risques.

Tout près de chez nous, nos voisins toulousains, parfois amis ou parents, ont payé un lourd tribut à une catastrophe industrielle de grande ampleur.

Par ailleurs, des craintes naissent au sujet de certains de nos concitoyens, jeunes souvent, que la dureté de certains épisodes de leur vie rend dangereux pour les autres mais aussi pour eux-mêmes.

Chacun d'entre nous a un avis sur les raisons d'une telle situation et les solutions à apporter. Ainsi la sécurité intérieure et extérieure sera, à coup sûr, un thème fort des débats qui vont se dérouler pendant la riche période électorale que nous allons connaître.

A ce propos, souhaitons des échanges d'idées, d'opinions aussi constructifs que possible, qui évitent la langue de bois, afin que tout citoyen se sente concerné. Ces moments de réflexion et de décision sont essentiels à notre avenir. Notre civisme doit nous conduire à nous exprimer, quels que soient les choix et les convictions. La République a besoin de citoyens.

Dans ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance des principales décisions de vos élus ainsi que de plusieurs aspects de la vie communale.

Je soulignerai ici un seul point : les communes assurent la bonne marche des écoles primaires.

La décision de la Commune de Caraman de refuser l'inscription d'enfants venant de communes voisines, comme la nôtre, rompant ainsi une pratique établie depuis longtemps, a conduit vos élus à rechercher une solution garantissant l'accueil des jeunes enfants. De nombreuses rencontres avec les villages voisins ont conduit à la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal dans lequel nous sommes associés aux communes de Maureville, Mourvilles-Basses et Tarabel. Les locaux de Tarabel, site retenu, seront mis à disposition du syndicat intercommunal, avec des extensions prévisibles pour accueillir de nouveaux élèves.

Notre commune a toujours participé aux frais de fonctionnement des diverses écoles d'accueil. (Pour information, ces frais représentent une somme de 74624 F pour l'année scolaire 2000-2001). Il faudra y ajouter des charges d'investissement, ce qui n'est pas neutre pour notre gestion comptable.

Le Conseil Municipal vous adresse ses meilleurs vœux.

Bonne Année 2002.

Jean-Louis CANCIAN

Maire de CARAGOUDES.

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2001

Vendredi 12 janvier

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents comptables, titres et mandats, en euros.
- Démarrage du tri sélectif : premiers résultats encourageants.
- Parution du bulletin municipal 2001.

Mercredi 04 avril

- Le Compte Administratif 2000 est adopté à l'unanimité.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget 2001, élaboré avec des taux d'imposition inchangés.
- Délibérations concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Lanta (7085 F pour 2 enfants), de Caraman (32434 F pour 11 enfants) et de Saint-Orens (6617 F pour 2 enfants).
- Décision d'adhérer à l'Agence Technique Départementale, établissement public offrant aux élus plusieurs services d'aide et de conseil dans les différents volets de la gestion municipale.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réserver la location de la salle des fêtes aux seuls habitants de la commune.

Vendredi 04 mai.

- Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de l'équipement en vue de l'amélioration de la signalisation et de la sécurité du réseau routier.
- La convention d'urbanisme, adoptée lors de la séance du 20 octobre 1995, est prorogée.
- Le Conseil Municipal se penche sur les conséquences de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, adoptée par le Parlement le 13 décembre 2000.
- Les délégués qui représentent la Commune dans les structures intercommunales font le bilan des assemblées de mise en place des différents Comités Syndicaux.

Vendredi 06 juillet.

- La constitution du schéma communal d'assainissement est en cours d'achèvement. La mise en conformité des installations devra être effective pour l'année 2005.
- Programmation des travaux dans le cadre du pool routier 2001-2002 :
  - remise en état du chemin rural n°4 (de Falgayrac à Las Planes)
  - viabilisation du chemin d'accès Enclosole
  - remise en état du chemin rural n°2 (en partie)
  - réparations ponctuelles sur certaines voies

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la récente décision de Madame le Maire de Caraman de refuser l'inscription, dans les écoles de cette commune, d'enfants venant des communes voisines, ceci à partir de la rentrée 2001.
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale propose aux élus d'avancer la réflexion sur la création de nouvelles structures scolaires intercommunales.

Vendredi 21 septembre.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (8 votants : 7 pour – 1 contre) de retenir la solution de l'assainissement individuel pour l'ensemble des habitations.
- Le compte rendu de la fête locale 2001 met en évidence la qualité et la réussite des manifestations proposées par le Comité des fêtes.
- Le Noël des enfants de la Commune est fixé au dimanche 9 décembre 2001.
- Monsieur Joseph CLARET, premier Adjoint, et Monsieur Sylvain VALETTE, deuxième Adjoint, informent le Conseil Municipal d'un projet de création d'une maison de retraite cantonale (MARPA).

Vendredi 30 novembre.

- Comme elle l'avait annoncé, l'entreprise Cazal a procédé à la remise en état complète du chemin Alartel, sans aucun frais pour la commune.
- Délibération concernant les frais de scolarité dus à la commune de Tarabel (28488 F pour 12 enfants).
- Modification des modes de calcul des rémunérations des agents territoriaux à temps non complet, par application de la loi dite des 35 heures.
- Compte rendu de la journée de travaux bénévoles du 12 octobre 2001.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la constitution d'un regroupement pédagogique intercommunal qui comprend, outre Caragoudes, les communes de Maureville, Mourvilles-Basses et Tarabel.
- Il est décidé de remplacer le chauffe-eau de la cuisine du foyer ainsi que de procéder à l'élagage de certains cyprès se trouvant dans les cimetières.
- Monsieur le Président du SIVOM de Caraman a lancé une étude en vue de la création éventuelle d'une communauté de communes dont le périmètre serait celui de notre canton.
- Le Conseil Municipal et les associations de notre commune (Comité des fêtes, Foyer Rural, Association de Chasse) invitent l'ensemble de la population à fêter la nouvelle année le 6 janvier 2002.
- Versement d'une aide (1000 F) aux victimes de la catastrophe AZF, à Toulouse (explosion du 21 septembre 2001).

Samedi 15 décembre.

- Le Conseil Municipal adopte les statuts du SIVUSEM (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Scolaire Elémentaire Maternelle). Ce Syndicat a pour attribution la réalisation des investissements et la prise en charge des opérations de fonctionnement en rapport avec la création de regroupement pédagogique intercommunal (les communes fondatrices sont Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses et Tarabel).
- Election des délégués qui représentent la commune au sein de la nouvelle structure SIVUSEM :

  sont désignés délégués titulaires :
  MM. Georges-Michel BERTONI, Jean-Louis CANCIAN, Thierry SANZ.

  sont désignés délégués suppléants :
  MM. Michel DESLANDES, Robert SERAN, Sylvain VALETTE.

ETAT CIVIL

Naissance

NEANT

Mariage

MAILHARROU Bernard et TASSONE Josette 16 juin

Décès

NEANT

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Famille CASON	Alartel
Famille MARKOSKI-VIDAL	La Paillasse
Famille GIMENEZ	En Poussac

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont les suivants :

- le mercredi, permanence de 15 heures à 18 heures,
- le samedi, permanence de 9 heures à 12 heures, (hormis les jours fériés).

Tél : 05.61.83.79.06

Vos démarches administratives simplifiées :

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE SUPPRIMES

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. *Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande*. Sauf pour :

- l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité sécurisée ou d'un Passeport
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d 'accueil
- l'inscription sur les listes électorales
- l'inscription scolaire et universitaire.

FICHES D'ETAT CIVIL SUPPRIMEES

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

Pour justifier de votre état civil, *il vous suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre Passeport.*

CERTIFICATION CONFORME DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS SUPPRIMEE

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à certifier conformes vos photocopies de documents. *Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.*

En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Ramassage des ordures ménagères :

- La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI APRES-MIDI. Déposez vos ordures dans la matinée du lundi, de préférence.

Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

- Des bacs de collecte sélective (propres et secs d'une part et verre d'autre part) sont mis à votre disposition sur la place du village.

Ramassage des objets encombrants :

En 2002, les collectes des objets encombrants auront lieu :
- le jeudi 16 mai
- le mardi 07 novembre

Inscrivez-vous, à la Mairie avant le samedi 04 mai pour le premier ramassage et le samedi 26 octobre pour le second ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :
- gazinières,
- réfrigérateurs,
- meubles en fer,
- sommiers métalliques,
- tout autre objet en fer.

Attention ! Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés.

Déchetterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchetterie de Revel.
Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :
- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,

Un justificatif de domicile pourra vous être demandé à l'entrée.

Tél : 05.62.71.32.91

NOTA : le SIPOM a décidé l'implantation d'une nouvelle déchetterie sur la commune de CARAMAN. En raison de la proximité, cela facilitera grandement l'évacuation des déchets pour les habitants de notre commune.

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être prêtée à toute personne de la Commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en Mairie au moins un mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 300 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous,

	Habitant de la Commune
ETE 1/05 au 31/10	**38,11€**
HIVER 1/11 au 30/04	**45,73 €**

- Après utilisation, les locaux devront être laissés propres et en bon état.
- A son départ, la personne louant la salle des fêtes ne doit laisser aucun objet personnel : bouteilles vides et sacs d'ordures devront être emportés.

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la Mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.
Depuis le 1er janvier 1999, les jeunes, garçons et filles, nés à partir du 1er janvier 1983 doivent se faire recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. A cette occasion leur est remise une attestation de recensement, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMITE DES FETES

CARAGOUDES aime la fête

L'ouverture de la saison des festivités 2001 avait lieu le 19 Janvier par l'assemblée générale de notre comité, où, l'ensemble des membres et nos supporters fidèles ont mis en place le programme d'activités proposées tout au long de cette saison écoulée.

L'objectif depuis quelques années étant d'alterner de multiples manifestations afin d'apporter un maximum de diversités dans nos soirées de détente.

21 Avril 2001 :

Dans cette optique, une nouvelle idée était proposée avec l'organisation d'une soirée à thème sous le signe de l'Espagne où nous avons pu partager une fort agréable et copieuse paella suivie d'une soirée dansante.

24 Juin 2001 :

Abandonnée depuis quelques années, une autre manifestation a été relancée à l'approche de l'été : en effet, un attrayant rallye promenade a vu de nombreux équipages faire preuve d'astuces et de perspicacité pour résoudre les multiples énigmes qui leur étaient proposées.

La journée s'est terminée dans une ambiance conviviale par un pique-nique sous un soleil radieux.

Merci à la commune de Roumens d'avoir permis à tous nos équipages de terminer cette journée sur leurs installations.

21 Août 2001 :

Sympathique rendez-vous entre comité et amis caragoudais, cette tournée traditionnelle a encore une fois permis d'apprécier la réception amicale de la grande majorité des familles de notre commune. Merci à toutes et à tous pour votre accueil.

31 Août – 1er et 2 Septembre 2001 :

Les fêtes de Caragoudes ont cette année encore drainé dès le vendredi soir tous les amateurs de loto des environs.

Les animations habituelles ont aussi connu un succès notable (une trentaine de doublettes au concours de pétanque,) sans oublier le retour apprécié d'un orchestre ayant animé avec beaucoup de succès nos fêtes d'antan et le spectacle du dimanche où le Duo Y-A-D'LA JOIE a laissé à toutes et à tous un merveilleux souvenir.

A noter la participation du comité des fêtes à l'arbre de Noël de la municipalité organisé le dimanche 9 Décembre.

Grâce aux installations dont nous avons la chance de profiter et à l'entente parfaite que nous avons toujours tenu à privilégier depuis de très longues années avec les différents responsables des autres associations, soyons surs que de nombreuses soirées de divertissements vous seront encore proposées.

L'ensemble du comité des fêtes s'y engage et espère vous compter encore plus nombreux lors de nos prochaines manifestations dont les dates vous seront communiquées très prochainement.

Le premier de nos rendez-vous aura lieu le vendredi 18 Janvier 2002 à 21h pour l'assemblée générale au cours de laquelle seront discutées les animations à venir.

Le Bureau et les membres du Comité des Fêtes
De CARAGOUDES
Vous souhaitent à toutes et à tous
De très agréables fêtes
Et une très heureuse année 2001

Le Président du Comité des Fêtes

F. IRLA

LE FOYER RURAL

Lors de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2001, malgré une année très positive, pratiquement tous les membres du bureau du Foyer ont présenté leur démission.

Devant cette situation, une équipe restreinte s'est constituée dans l'urgence pour tenter de pérenniser une institution qui permet depuis plus de 25 ans à Caragoudes, ainsi que le soulignait Alain Huron dans l'édito 2000, de s'amuser, se cultiver et se souvenir.

Nouveau Bureau	*Président*	*Jo Dayné*
	Vice-Présidente	*Gudie Bertoni*
	Secrétaire	*Valérie Claret*
	Trésorière	*Lucie Courteval*
	Administrateurs	*Sylvain Valette, Gérard Martinez, Anne Laurent, Michèle Claret.*
Présidents d'honneur :		
	Monsieur Le Maire	*Jean Louis Cancian*
	Le Fondateur du Foyer	*Louis Penavayre*
Commissaire aux comptes :		*Alain Huron*

*Le premier objectif du nouveau bureau était déjà défini puisqu'il fallait organiser **La Mounjetade**. Essai pleinement réussi grâce à toutes les bonnes volontés efficaces qui se sont manifestées spontanément et à une assistance nombreuse et généreuse.*
Comme promis, nous avons reversé une partie du produit de la soirée aux victimes d'AZF, par l'intermédiaire de La Banque Alimentaire de Toulouse et sa Région.
Un grand merci à tous.

Pour 2002, voici un aperçu non définitif des manifestations traditionnelles :

Le 9 mars	***Carnaval***
Le 30 mars	***Pâques***
Le 22 juin	***Saint-Jean (thème du feu)***
Le 19 octobre	***Mounjetade***
Le 23 novembre	***Soirée cabaret***

*Entre ces manifestations et d'autres organisées en alternance, et en harmonie, avec le Comité des Fêtes dont vous avez tous pu apprécier, une fois de plus, l'efficacité en matière d'animation lors de la Mounjetade, nous avons eu l'idée de mettre en place et de développer des **activités conviviales** sur une base régulière.*

*Vous avez reçu un courrier vous proposant quelques idées et projets : **gymnastique, œnologie, jeux de société, danse de salon,** et **nous attendons** impatiemment le plus grand nombre possible de **réponses, commentaires et suggestions** pour pouvoir agir en fonction de vos souhaits.*

*Le Foyer Rural fonctionne pour vous et avec vous, mais **ne peut rien faire sans vous.***

Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année à Toutes et à Tous,

Le Président
Georges DAYNE

A.C.C.A. DE CARAGOUDES

La saison de chasse 2001 s'achève et si elle s'annonçait comme une année exceptionnelle pour le lièvre, nos espoirs ont été vite anéantis.

En effet, les lièvres ont contracté une maladie mortelle (E.B.H.S. maladie virale hépatique et hémorragique). Le premier fut découvert vers le 30 octobre à La Paillasse, le second au Domaine de La Croix et plusieurs au bois de Lacanal. Notre premier geste fut d'apporter plusieurs cadavres à la Fédération des chasseurs et là, stupéfaction, des lièvres morts avaient été trouvés un peu partout dans le Lauragais. Il fallait réagir rapidement ; une réunion avec l'ensemble de l'A.I.C.A. s'imposait (Préserville - Tarabel - Caragoudes). Nous étions tous d'accord : la chasse au tir du lièvre fut arrêtée le 18 novembre 2001.

Un mois après la maladie, nous avons pu constater que le lièvre était encore bien présent sur notre commune.

L'ETAT DES AUTRES GIBIERS DANS NOTRE COMMUNE

Quelques compagnies de perdreaux sont bien implantées sur le territoire mais restent très difficiles à chasser.

Les faisans sont toujours issus de lâchers et leurs implantations à l'état sauvage restent quasi nulles en raison d'un biotope peu favorable à cette espèce.

Les migrateurs et les gros gibiers sont peu nombreux.

Durant la période de grand froid que nous avons connue au mois de décembre, la chasse aux gibiers à plumes a été interrompue par Arrêté Préfectoral.

Le Bureau de la Société de Chasse de CARAGOUDES a décidé de modifier l'implantation de la réserve de chasse (voir plan page suivante).

Bonne saison de chasse 2002 à tous.

Le Bureau, les membres et les chasseurs de l'A.C.C.A. de CARAGOUDES vous souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2002.

Le Président,
Bertrand PEYRARD.

CARAGOUDES

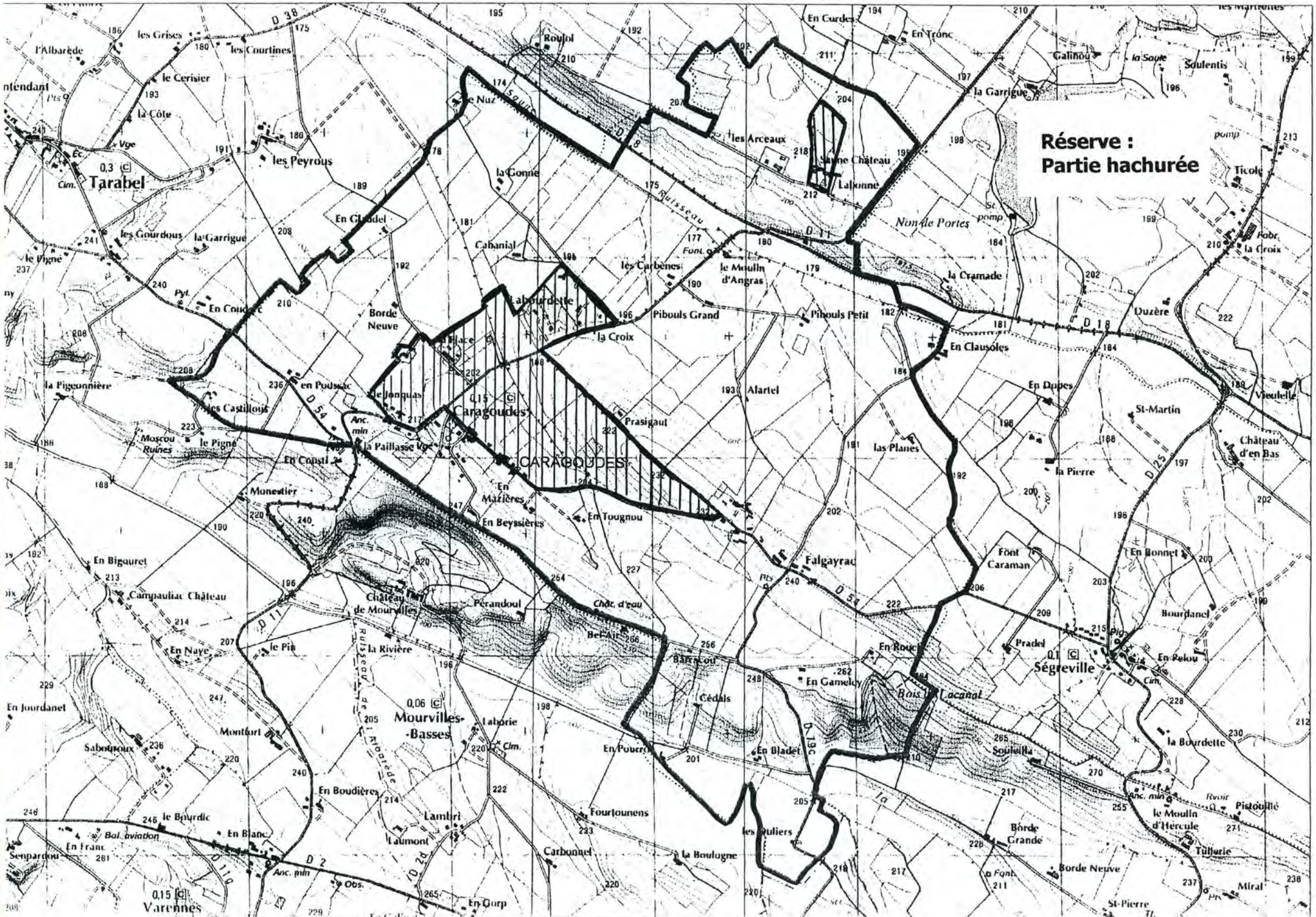
Réserve :
Partie hachurée
Tarabel
Caragoudes
CARAGOUDES
Mourvilles-Basses
Ségreville
Varennes
Falgayrac
Laburdette
Lalonne
Non de Portes
Pibouls Grand
Pibouls Petit
Prasigaut
Alartel
Cédals
Bois de Lacanal
Soulella
Borde Grande
Borde Neuve
Tullerie
Miral
St-Pierre
Pistouillé
le Moulin d'Hercule
la Bourdette
Font Caraman
Pradel
En Bonnet
Bourdanel
En Pelou
Duzère
Vieulelle
Château d'en Bas
St-Martin
la Pierre
las Planes
En Clausoles
la Cramade
la Croix
Soulentis
Galinou
la Garrigue
Ticole
Fabr.
Roulol
Cabanial
les Carbènes
le Moulin d'Angras
les Arceaux
Château
la Gonne
En Gladel
Borde Neuve
en Poussac
le Jonquas
Anc. min
la Paillasse
Moscou Ruines
le Pigné
En Constl
Monestier
En Mazières
En Beyssières
En Tougnou
Perandoul
Château de Mourvilles
Chât. d'eau
Bel Air
Barracou
En Gameloy
En Roucl
En Bladet
En Pourry
Fourtounens
les Juliers
la Boulogne
Carbonnel
En Gorp
Laborie
Lamturi
Laumont
Montturi
Saboulroux
En Boudières
le Bourdic
En Blanc
En Franc
Senparou
Campauliac Château
En Bigouret
En Naye
le Pin
la Rivière
Ruisseau de l'Albarède
En Jourdanet
l'Albarède
les Grises
les Courtines
le Cerisier
la Côte
les Peyrous
les Gourdous
la Garrigue
le Pigné
la Pigeonnière
les Castillous
En Coudac
Bal. aviation
Obs.
Anc. min
Font.
Pyt.
Vge
Cim.
Ec.
Ruisseau
D 38
D 8
D 11
D 18
D 54
D 25
D 59
D 195
D 2
D 11g
D 2d

LES MAIRES DE CARAGOUDES AU COURS DU SIECLE DERNIER

1891	Philippe FABRE	1900
1900	Joseph LESPINASSE de SAUNE	1904
1904	Alphonse ROCHAS	1908
1908	Jean RACAUD	1912
1912	Gabriel LESPINASSE de SAUNE	1925
1925	Jean-Baptiste RACAUD	1934
1934	Etienne MOLINIER	1937
1937	Jules ROCHAS	1945
1945	Jean BONNET	1953
1953	Maurice PAYRASTRE	1989
1989	Jean-Marc MOULIN	1996
1996	Jean-Louis CANCIAN	

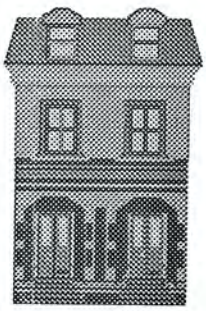

VIGILANCE METEO

- ***Les vents violents vont-ils toucher mon département dans la journée ?***
- ***Vais-je rencontrer de fortes chutes de neige pendant mon voyage ?***
- ***Dois-je alors me déplacer ?***
- ***Et que dois-je faire si des pluies intenses s'annoncent dans ma région ?***
- ***Quand le danger va-t-il s'éloigner ?***
- ***Comment vais-je être prévenu ?***
- ***Où trouverai-je l'information ?***

Pour répondre à ces questions, **à partir du 1er octobre 2001,** la carte de vigilance vous informera si un danger météorologique peut toucher votre département dans les 24 heures. Quatre couleurs (rouge, orange, jaune et vert) indiquent le niveau de vigilance.

Si votre département est **orange, cela indique un phénomène dangereux ; s'il est rouge, un phénomène très dangereux et exceptionnel.** Dans ces deux cas, ce phénomène est représenté par un pictogramme. Des conseils de comportement accompagnent la carte.

Comment serez-vous prévenus ?

Vos **médias habituels,** TV ou radios, seront destinataires de la carte de vigilance (et des bulletins si la situation est orange ou rouge). Si la situation est rouge, ils communiqueront une information spéciale.

Comment vous informer ?

La carte est consultable en permanence sur le site www.meteo.fr, dès la page d'accueil. Mettez la page dans vos favoris. Quand une zone est en orange ou en rouge, vous cliquez sur le département qui vous intéresse pour accéder au bulletin de suivi.

L'information sera disponible sur les services téléphoniques et télématiques de Météo-France : 0 892 68 02 XX (XX n° de votre département) ou 0 892 68 00 00 ou 3615 Météo - 2,21 F ou 0,34 Euro/la minute.

Les services de sécurité civile et de sécurité routière

Pour mieux prendre les mesures préventives et organiser les interventions éventuelles, ils disposent des informations en permanence.

METEO FRANCE
www.meteo.fr

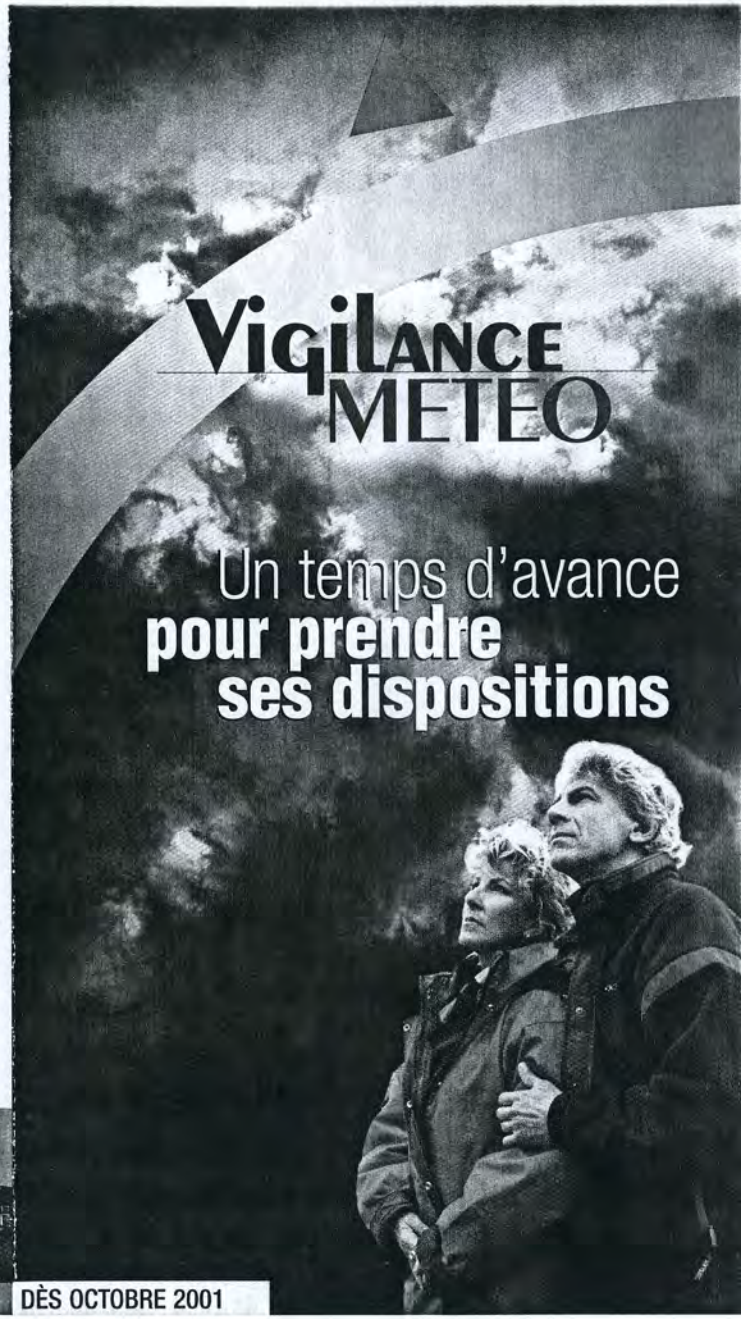

METEO FRANCE

Un exemple de carte de vigilance météorologique

Familiarisez-vous avec les couleurs de la vigilance

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été) sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Pas de vigilance particulière.

Dans l'extrême sud du pays, des précipitations très abondantes sont prévues cette nuit et demain, qui s'ajouteront à celles déjà importantes tombées aujourd'hui pour donner un cumul tout à fait exceptionnel.

Il en résulte un risque marqué d'inondations de grande ampleur. Un vent violent accompagne par ailleurs ces pluies.

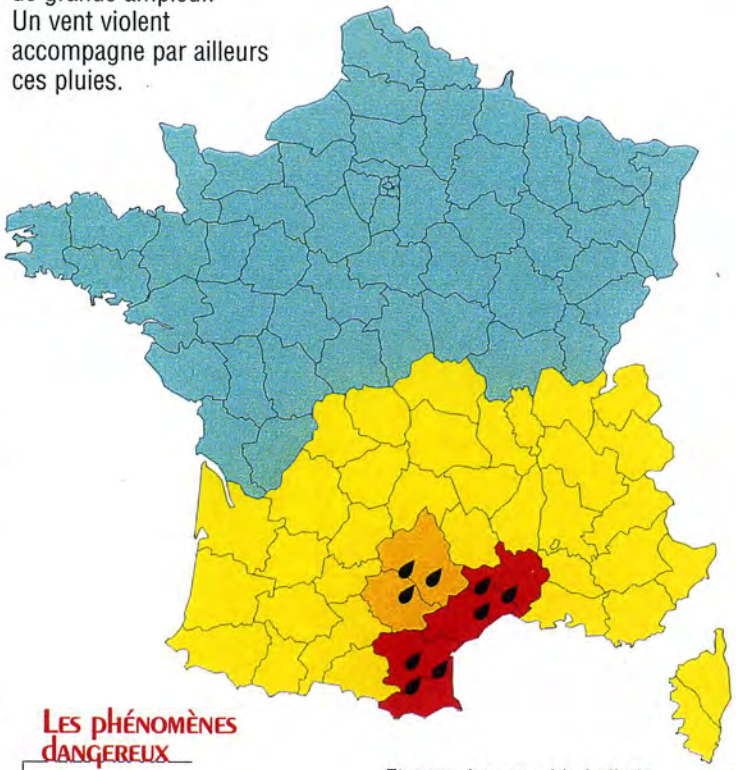

Les conseils de comportement

Visibilité réduite
Risque d'inondations important.
Evitez les déplacements.
Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.

Visibilité réduite
Risque d'inondations.
Limitez vos déplacements
Ne vous engagez ni à pied, ni en voiture sur une voie inondée.

Les phénomènes dangereux

- Vent fort
- Fortes précipitations
- Orages
- Neige/verglas
- Avalanches

... Et consultez aussi le bulletin de suivi. Il précise régulièrement la situation régionale ou locale, son évolution et la fin du danger.

Vigilance Météo

Conseils de comportement

Si votre département est orange	Si votre département est rouge
VENT FORT	
• Risque de chutes de branches et d'objets divers • Risque d'obstacles sur les voies de circulation • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Limitez vos déplacements	• Risque de chutes d'arbres et d'objets divers • Voies impraticables • Evitez les déplacements
FORTES PRÉCIPITATIONS	
• Visibilité réduite • Risque d'inondations • Limitez vos déplacements • Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée	• Visibilité réduite • Risque d'inondations important • Evitez les déplacements • Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.
ORAGES	
• Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Limitez vos déplacements	• Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Evitez les déplacements
NEIGE/VERGLAS	
• Route difficile et trottoirs glissants • Préparez votre déplacement et votre itinéraire • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière	• Route impraticable et trottoirs glissants • Evitez les déplacements • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière
AVALANCHES	
• Informez-vous sur l'ouverture et l'état des secteurs routiers en altitude • Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne • La pratique du ski hors pistes balisées et ouvertes est particulièrement dangereuse	• Evitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude • Conformez-vous strictement aux mesures d'interdiction et consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et communes de montagne

De la sangria … Olé ! ! !

La petite andalouse

LE RALLYE

Aïe ! ! La remise des copies
On a eu chaud

La fête locale

Cérémonies
Officielles

Le 11 novembre

La tournée des jeunes

La fête locale

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

2002